

**OBJET :**

**Journée de solidarité 2025**

**ÉMETTEUR : Elise Cusey**

**DESTINATAIRE : Ensemble des agents**

**DATE : 27/01/2025**

Afin d'accomplir la journée de solidarité au titre de l'année 2025, vous aurez à réaliser des heures supplémentaires, non récupérables, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2025, à hauteur de ce qui est dû par chacun (par exemple, un agent à temps complet doit réaliser 7h supplémentaires, un agent à 80% 5,6h soit 5h36). Pour le cas très particulier des agents devant travailler le lundi de pentecôte (collecte des déchets), la journée de solidarité sera effectuée en travaillant ce jour-là.

Un tableau listant par pôle et par agent le nombre d'heures à réaliser pour la journée de solidarité 2025, en fonction du temps de travail de chacun, va être transmis aux responsables de service. Vous serez donc informés du détail vous concernant par leur intermédiaire.

La régularisation sur le logiciel Kiela de cette journée de solidarité se fera par le service Ressources Humaines, après transmission des tableaux complétés par les responsables concernés à compter du mois de juin.

Pour rappel, les services de la CCCPS étant fermés le lundi de la pentecôte (lundi 9 juin 2025), vous ne travaillerez donc pas ce jour-là et vous n'aurez donc pas à poser une journée de congé (même fonctionnement qu'un jour férié).

Le service Ressources Humaines est à votre disposition pour toute question.

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

